

A Madagascar, les juges ne veulent plus recevoir des ordres du pouvoir

Le Monde - Laurence Caramel - 02/07/17



La guerre est déclarée : pour la deuxième fois en moins d'un mois, les magistrats malgaches ont voté la grève pour réclamer le respect de l'indépendance de la justice.

Mercredi 29 juin, l'unique Syndicat des magistrats de Madagascar (SMM) a mis en demeure le chef de l'Etat de lui donner des assurances sous dix jours, faute de quoi le mot d'ordre de grève serait appliqué. Le 8 et 9 juin, les 42 tribunaux de l'île avaient tiré le rideau.

Lire aussi : [Pour Madagascar, des milliards de dollars et l'espoir d'un nouveau départ](#)

« *L'appareil d'Etat se rebelle, il est entré en résistance contre des violations de la justice qui ne sont plus tolérables* », prédit l'avocat Harotsilavo Rakotoson qui, en travaillant sur l'interdit du trafic de bois de rose, observe de près l'impunité dont jouissent les puissants sur la Grande île.

« Une menace pour ceux qui sont impliqués »

Personne n'avait anticipé cette épreuve de force. A commencer par Claudine Razaimamonjy, symbole désormais de ces pratiques honnies par les Malgaches. Femme d'affaires peu connue du grand public et conseillère spéciale du président de la République, « Mme Claudine », avait cru pouvoir se soustraire aux deux convocations adressées par le Bureau indépendant anti-corruption (Bianco) dans le cadre d'une enquête sur le détournement de subventions publiques destinées aux communes. Jusqu'à son arrestation le 3 avril sur le parking d'un stade d'Antananarivo, où elle venait d'assister à un match de l'équipe de basket dont elle est propriétaire.

L'histoire aurait pu s'arrêter là pour laisser la justice suivre son cours à l'abri des pressions si Charles Andriamiseza, le ministre de la justice en personne, n'avait décidé de demander publiquement la libération de la conseillère pour éviter une prolongation de sa garde à vue. Les confidences d'un membre du Bianco éclairent les conditions dans lesquelles travaillent les enquêteurs : « *Il n'est pas inhabituel que nous procédions à une deuxième garde à vue de quarante-huit heures. Et dans le cas présent, nous savions que si nous libérions cette dame, il serait très difficile de l'interroger à nouveau. Nous avons dû préparer son arrestation pendant des mois et attendre un moment où ses gardes armés, qui appartiennent aux forces de l'ordre, soient moins nombreux pour intervenir* », raconte-t-il.

Lire aussi : [« Insurgez-vous ! », l'appel du père Pedro, prêtre des bidonvilles de Madagascar](#)

Les épisodes qui ont suivi en disent long aussi sur les aménagements avec l'Etat de droit qui se pratiquent au vu et au su de tous. Avant d'être placée sous mandat de dépôt à la prison de femmes d'Antanimora le 12 juin, celle qui est aussi l'un des soutiens financiers du parti présidentiel HVM, a fait un long séjour à l'hôpital JRA de la capitale, puis une escapade de près de deux semaines dans une clinique privée de l'île Maurice, ralliée en jet privé.

Les circonstances dans lesquelles a été délivrée l'autorisation d'évacuation sanitaire font l'objet d'une enquête. Aujourd'hui Claudine Razaimamonjy a été transférée à la maison d'arrêt de Manjakandriana, située à une cinquantaine de kilomètres de la capitale, où elle jouit de conditions de détention plus confortables. « *Il est clair que*

les autorités ont tout fait pour la soustraire à la prison, car elle constitue une menace pour ceux qui sont impliqués dans ce scandale des subventions », poursuit le membre du Bianco.

« Seules les petites gens vont en prison »

Pour l'heure, le Bianco a achevé l'instruction de deux dossiers qui ont été transmis à la chaîne pénale anti-corruption chargée de les juger. Ils concernent des subventions exceptionnelles d'un montant de 500 millions d'ariary (145 000 euros) accordées en 2014 et 2015 aux communes d'Antananarivo et de Fianarantsoa par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation Olivier Mahafaly. Celui-ci est devenu premier ministre en 2016.

« *Le cas de Claudine Razaimamonjy n'est pas le seul ni le premier, mais il a été démasqué et il est le symbole de l'immixtion de l'exécutif dans les procédures* » Fanirisoa Ernaivo

« Mme Claudine » dont la société opère dans le secteur du BTP et équipe les collectivités est soupçonnée de « *favoritisme* » dans l'attribution de ces marchés de gré à gré et de « *détournement d'argent* ». Mais il ne s'agirait là que d'une toute petite partie du scandale. Certaines sources parlent d'un montant de 200 milliards d'ariary (58 millions d'euros) dans lequel serait impliqué tout un réseau de prête-noms remontant vers la femme d'affaires et d'autres proches du pouvoir.

« *Le cas de Claudine Razaimamonjy n'est pas le seul ni le premier, mais il a été démasqué et il est le symbole de l'immixtion de l'exécutif dans les procédures* » : de passage à Paris, mardi 27 juin, Fanirisoa Ernaivo, la jeune présidente du Syndicat des magistrats malgaches, a dénoncé une situation qui aboutit à ce que « *seules les petites gens vont en prison* ».

Un militant écologiste malgache sous les verrous depuis huit mois

Clovis Razafimalala, un militant écologiste connu pour son combat contre les trafiquants de bois de rose dans le nord de l'île, est emprisonné à Maroantsetra depuis septembre 2016 pour « *la destruction présumée de biens et de documents publics au cours d'une manifestation à laquelle il n'a pas participé* », selon Amnesty international. Cette détention prolongée est pour l'ONG « *un exemple frappant de la tendance actuelle visant à réduire au silence les opinions critiques à Madagascar* ». Clovis Razafimalala fait partie du collectif Lampogno Maroantsetra. Une pétition circule dans l'île pour réclamer sa libération.

« *L'institution judiciaire a perdu tout son crédit auprès de la population qui refuse de plus en plus d'y recourir pour faire justice elle-même. Nous assistons à des cas de lynchage et à la recrudescence de la vindicte populaire. C'est grave. Nous défendons l'image de la justice. Il faut que les juges puissent faire leur travail.* »

Y parviendront-ils dans l'affaire Razaimamonjy ? Le syndicat des magistrats n'est pas seul à attendre un engagement du président de la République, Hery Rajaonarimampianina. Les Malgaches, dont le plus grand nombre continue de vivre dans l'extrême pauvreté, suivent de près le procès de la conseillère dont le verdict dira s'il reste une place pour l'Etat de droit à Madagascar.

Laurence Caramel

Source : <http://abonnes.lemonde.fr/carte/#/country/1062947/>